

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICALSyndicat mixte
Artois
Mobilités

Séance du jeudi 29 juin 2023

Le **jeudi 29 juin 2023 à 10h00**, les membres du comité syndical d'Artois Mobilités étaient réunis.La présidence a été assurée par M. **Laurent DUPORGE**, président, assisté de M. **David THELLIER** 1er vice-président et de M. **Christophe PILCH**, 2^{ème} vice-président.Régulièrement convoqué
le :
23 juin 2023Titulaire(s) présent(s)

CABBALR (communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys romane) :
M. Jean-Marie MACKÉ ; M. Ludovic IDZIAK ; M. Daniel LEFEBVRE ; M. Jean-Pierre SANSEN ;
CAHC (communauté d'agglomération de Hénin-Carvin) : /
CALL (communauté d'agglomération de Lens-Liévin) : M. Pierre CHÉRET ; M. Alain DUBREUCQ ;
M. Laurent DUPORGE ; M. Dominique RÉAL.

Objet :
**Présentation du rapport
annuel 2022 du
délégué exploitant le
service public
de transport urbain de
voyageurs d'Artois
Mobilités (Point 14)**

Titulaire(s) absent(s) / excusé(s)

CABBALR : M. Julien DAGBERT ; M. Bruno CHRÉTIEN ; M. David THELLIER ;
CAHC : Mme Valérie BIEGALSKI ; M. Steeve BRIOIS ; M. Daniel MACIEJASZ ; M. Charly MÉHAIGNERY ;
Mme Valérie CUVILLIER ; M. Philippe KEMEL ; M. Christophe PILCH ;
CALL ; Mme Estelle SZABO ; M. Daniel KRUSZKA ; M. Abdeljalil IDYOUSSEF

Suppléant(s) présent(s)

CABBALR : M. Gaëtan VERDOUCQ ; Maurice LECOMTE ; M. Jacques SWITALSKI
CAHC : M. Bernard DELIERS ;
CALL : /

RÉSULTAT DU VOTE :Nombre de titulaires
en exercice :
21Nombre de titulaires
présents :
8Nombre de suppléants
présents :
4Nombre de suppléants
votants :
4Pouvoir(s) :
1Nombre total de
votants :
13Suppléant(s) absent(s) / excusé(s)

CABBALR : M. Bernard DELETRE ; M. Bertrand LELEU ; Mme Sophie DUBY ; M. Michel DASSONVAL ;
CAHC : Mme Kataline BIGOTTE ; M. Régis DELATTRE ; M. Marcello DELLA FRANCA M. Alain MASSON ;
M. Nicolas MOREAUX ; Mme Marine TONDELIER ;
CALL : M. Alain BAVAY ; M. Christian CHAMPIRÉ ; Mme Nadine DUCLOY ; M. Joachim GUFFROY ;
M. Stéphane SIKORA ; M. Bruno TRONI ; Mme Samia SADOUNE ;

Pouvoirs : M. Daniel KRUSZKA a donné pouvoir à M. Dominique REALSuppléances : Mme Valérie BIEGALSKI a été suppléée par M. Bernard DELIERS ; M. Julien DAGBERT a été suppléé par M. Maurice LECOMTE ; M. David THELLIER a été suppléé par M. Jacques SWITALSKI ; M. Bruno CHRETIEN a été suppléé par M. Gaëtan VERDOUCQ ;Secrétaire de séance : M. Daniel LEFEBVREAdministration : Paskal BARBELETTE ; Quentin DENOYELLE ; Fabrice SIROP ; Stéphanie HUBINETAccusé de réception du
contrôle de légalité

Le :

Publication
Le :Certifié exécutoire
Le :

LE COMITÉ RAPPELLE que conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse d'Artois Mobilités ;

- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Objet : Présentation du rapport annuel 2022 du délégataire exploitant le service public de transport urbain de voyageurs d'Artois Mobilités

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1411-4 et L.1413-1 du CGCT ;

Vu la loi n°95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et aux délégations de service public,

Vu l'avis de la commission des usagers des services publics locaux, réunie le 27 juin 2022 ;

Considérant que le rapport d'activité du délégataire doit être présenté devant la commission consultative des usagers des services publics locaux (CCSPL), pour avis consultatif, puis auprès des membres du comité syndical ;

Vu l'exposé du président,

Et après en avoir délibéré,

Article Unique : CERTIFIE que le rapport annuel du délégataire pour l'année 2022 a été présenté à l'assemblée délibérante d'Artois Mobilités réunie le 29 juin 2022.

Résultat du vote :

Abstention(s) : 0
Pour : 13
Contre : 0

Fait et délibéré le 29 juin 2023
Pour extrait certifié conforme.

Laurent DUPORGE
Président d'Artois Mobilités

